

2008/566 - Attribution d'une subvention d'équipement de 25 000 € à l'Office des Sports de Lyon - Signature d'une convention avec cette Association (Direction des Sports) (BMO du 25/08/2008, p. 1539)

Rapporteur : M. COLLOMB Gérard

M. COLLOMB Gérard, rapporteur, en remplacement de M. BRAILLARD Thierry, rapporteur absent : Ce rapport concerne l'attribution d'une subvention d'équipement de 25.000 € à l'Office des Sports de Lyon.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, cette intervention est réalisée aux noms des Groupes Lyon Démocrate–Modem et Ensemble Pour Lyon.

Aujourd'hui, Lyon compte en nombre record de pratiquants sportifs et ce, aussi bien en compétition qu'en loisir. Cette pratique sportive est avant tout une source d'épanouissement et de bien-être individuel. Ce succès est en premier lieu le succès des clubs sportifs et des centaines de bénévoles qui s'y investissent quotidiennement. Nous souhaitons ici, leur rendre hommage car c'est grâce à leur passion que Lyon est une ville sportive et que les clubs lyonnais se distinguent sur les podiums régionaux, nationaux et même internationaux. Nous tenons à saluer tout particulièrement le récent titre olympique obtenu la semaine dernière aux jeux paralympiques par Christophe Durand, performance exceptionnelle réalisée au pays du tennis de table.

L'Office des Sports de Lyon contribue lui aussi à ce dynamisme. Ce lieu de rencontre a en partie favorisé les échanges entre clubs. L'Office des Sports propose également des services aux clubs sportifs en matière de communication ou de négociation de tarifs auprès de certains fournisseurs référencés.

Aujourd'hui, la Ville de Lyon se propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Office des Sports pour lui permettre de rééquiper l'ancien club house du LOU Omnisports à Gerland dans le 7^e arrondissement. L'Office des Sports deviendrait ainsi un restaurateur.

Le budget prévisionnel présenté par l'Office des Sports est de 44.000 €, y compris l'achat d'une licence IV pour un coût de 15.000 €. Pour mémoire, la licence IV est nécessaire pour vendre des alcools forts dans le cadre de la tenue d'un bar, en aucun cas dans le cadre d'une activité de restauration ou une licence III est suffisante. A notre sens, nous nous éloignons des missions de l'Office des Sports de Lyon !

Revenons à l'activité de restauration, je disais l'Office des Sports deviendrait un restaurateur. Ce n'est pas tout à fait exact, l'Office des Sports de Lyon (qui est je vous le rappelle une association Loi 1901) créerait et contrôlerait une EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée) qui aurait en charge la gestion de ce restaurant ainsi que l'embauche du personnel. Nous considérons que cette activité ne rentre pas dans les missions de l'Office des Sports, qui à notre sens,

devrait garder une structure légère et souple favorisant les synergies entre clubs sportifs.

De plus, cette activité nous paraît faire prendre un risque économique réel à l'Office des Sports. Je vous invite à lire l'article consacré au Club House du LOU, par le Progrès dans son édition de ce dimanche. La restauration est un métier passionnant mais difficile, et on ne s'improvise pas restaurateur. Chacun son métier et chacun ses missions, il convient de ne pas tout mélanger !

Pour ces raisons, nous voterons contre ce rapport.

M. LE MAIRE : J'ai entendu ce que vous avez dit. Je serais partiellement d'accord avec vous, car la restauration est un métier difficile et donc en même temps que nous votons ce rapport, je demande à l'Office Municipal des Sports de faire preuve de la plus grande prudence.

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5^e arrondissement : Je voudrais dire aux uns et aux autres que Christophe Durand, médaille d'or aux jeux paralympiques de Pékin, fait partie d'un club proche du 5^e arrondissement et les élus de cet arrondissement l'ont appelé l'autre jour à Pékin pour le féliciter. Il vient à toutes nos soirées sportives et il était très heureux d'avoir ce coup de téléphone de la municipalité.

M. LE MAIRE : Merci, je sais que M. Braillard a des relations d'affection ancienne avec M. Durand et nous le recevons assez souvent dans les salons de l'Hôtel de ville, ce que nous ferons à nouveau, bien évidemment.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Mmes Bonniel-Chalier et Frih ne prennent pas part au vote en application de l'article L 2131 du Code Générale des Collectivités Territoriales)

(Les Groupes Lyon Démocrate–Modem et Ensemble Pour Lyon ont voté contre.)

(Adopté.)